



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

FMI  
\*\*  
Dates Formations

### PROCES VERBAUX

Organisation des  
Championnats &  
Coupes  
\*\*

Football à Effectif  
Réduit  
\*\*

Statuts &  
Règlements  
\*\*

Calendriers

### ANNEXES

Amendes



Egalement  
Consultable sur  
notre site  
internet

[http://  
districtvaldemarne.fff  
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



## LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

### Cahier des Charges :

2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte  
+ minimum 4 vestiaires



8 ou 11 & 12 Juin 2022



Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne

## INFO CLUBS

Le 1<sup>er</sup> relevé « Compte Club » de la saison 2021/2022 (N°18) arrêté à la date du 18 Janvier 2022 est disponible dès maintenant sur FOOT CLUB.

Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le 18 Février 2022, soit :

Par virement (\*) en indiquant bien le **N° affiliation du Club dans l'ordre + relevé N° 18**  
Par chèque à l'ordre du District du Val de Marne de Football avec la mention **RELEVÉ N° 18 + N° d'affiliation.** (ne pas oublier de joindre le coupon ou d'indiquer au dos du chèque votre **N° affiliation**),

Au guichet du secrétariat du District (aux horaires d'ouverture) **en espèces** (un reçu vous sera donné en échange)

(\*) IBAN :

FR76	1010	7002	1600	9201	6078	906	Code BIC : BREDFRPPXXX
------	------	------	------	------	------	-----	------------------------

N'hésitez pas à contacter **VALERIE** au **01.55.96.11.01** (Comptabilité). pour tout renseignement complémentaire concernant votre compte -

### IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

\*\*\*\*\*

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives **de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement**. Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, **Cliquez ICI**, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 567 du Jeudi 27 Janvier 2022

# COMMUNIQUES

# INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*\*Documents & \* Procès-Verbaux*

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

## AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...), le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique [district94.covid19@gmail.com](mailto:district94.covid19@gmail.com) doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent.

Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

***A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19***

## LES OBLIGATIONS (RSG 94)

### **Article 11 - Les obligations**

**11.1** - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :  
**D1**

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14  
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

## D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

## D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

## D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

**11.2** - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

**11.3** – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

## TERRAINS IMPRATICABLES

### Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : \* n° du match \* catégorie \* division et groupe \* équipes en présence Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs) .

#### Article 20 - Matches Remis – Dérogations

**20.6.1** Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie [secretariat@districvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districvaldemarne.fff.fr), au plus tard le vendredi 12h, **précisant les rencontres concernées** se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la

date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

**20.6.2** Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

**20.6.3** Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut **pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile**. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date **ou lors du tour suivant**. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

## INFOS DIVERSES

### Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

**Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.**

### **Précision suite à la saison blanche :**

#### **Sur la durée de validité du cachet mutation**

*Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.*

*Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».*

*Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.*

*A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.*

## TOURNOIS PROVINCE

**Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.**

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

**Contact :** Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : [www.fclesoler.com](http://www.fclesoler.com) rubrique Tournoi du Ribéral 2022

**'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.**

**Contact :** Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : [mariot.desire@orange.fr](mailto:mariot.desire@orange.fr)

**Le FC Portes d'Océan 17 organise son tournoi de pentecôte qui aura lieu les 4,5 et 6 juin 2022 au stade de St Sulpice de Royan**

Pour les catégories suivantes:

\* U11 - U13 : samedi 4 juin 2022.

\* U15F- U18F: dimanche 5 juin 2022.

\* U17 : lundi 6 juin 2022.

***Contacts : Responsable tournoi: Damien CASTILLO au 06-68-37-00-16***

***e-mail: [damien.castillo17@icloud.com](mailto:damien.castillo17@icloud.com)***



# F.M.I

## Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (\*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

**Rappel :** pas besoin de connexion internet le jour du match

**(\*) Important :** Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

**FOOTCLUB** ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI (renouveler l'opération pour chaque utilisateur)**

**A la une de notre site internet toutes les informations FMI :**

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

**Expiration automatique des mots de passe**

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



## Comment s'inscrire ?



### Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



### Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F  
01 85 90 03 70  
[formations@paris-idf.fff.fr](mailto:formations@paris-idf.fff.fr)

Service formation District  
01 55 96 11 42  
[formation@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:formation@districtvaldemarne.fff.fr)



## PLANNING DES FORMATIONS 2021-2022

### CFF1

U9 - Module 7-8 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
18/11/2021	19/11/2021	CAP CHARENTON
06/01/2022	07/01/2022	DISTRICT
03/02/2022	04/02/2022	DISTRICT
14/04/2022	15/04/2022	DISTRICT
16/05/2022	17/05/2022	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
24/02/2022	25/02/2022	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
21/02/2022	22/02/2022	CLUB

U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
25/11/2021	26/11/2021	DISTRICT
13/01/2022	14/01/2022	DISTRICT
10/02/2022	11/02/2022	CLUB
17/03/2022	18/03/2022	DISTRICT
02/06/2022	03/06/2022	DISTRICT
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité
28/04/2022	29/04/2022	CLUB
U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité
25/04/2022	26/04/2022	CLUB

### CFF2

U13 - Module 11-12 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
21/10/2021	22/10/2021	DISTRICT
02/12/2021	03/12/2021	DISTRICT
20/01/2022	21/01/2022	DISTRICT
17/02/2022	18/02/2022	CLUB
24/03/2022	25/03/2022	DISTRICT

U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
15/11/2021	16/11/2021	BOISSY FC
13/12/2021	14/12/2021	PARC DU TREMBLAY
27/01/2022	28/01/2022	PARC DU TREMBLAY
07/03/2022	08/03/2022	DISTRICT
07/04/2022	08/04/2022	DISTRICT

### CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
24/01/2022	25/01/2022	PARC DU TREMBLAY
03/03/2022	04/03/2022	CLUB
19/04/2022	20/04/2022	CLUB

SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité
14/02/2022	15/02/2022	PARC DU TREMBLAY
14/03/2022	15/03/2022	CLUB
12/05/2022	13/05/2022	CLUB

## MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2021	10/12/2021	CLUB
05/05/2022	06/05/2022	CLUB
Module U6-U7 - Module 5-6 ans		
Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	02/03/2022	DISTRICT
04/05/2022	04/05/2022	DISTRICT

Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité
22/11/2021	23/11/2021	DISTRICT
03/03/2022	04/03/2022	DISTRICT
Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité
26/03/2022	02/04/2022	DISTRICT + CLUB
14/05/2022	21/05/2022	DISTRICT + CLUB

## CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)		
Date Début	Date Fin	Localité
04/12/2021	04/12/2021	PARC DU TREMBLAY

CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité
à définir	à définir	PARC DU TREMBLAY
21/05/2022	21/05/2022	PARC DU TREMBLAY
23/06/2022	23/06/2022	PARC DU TREMBLAY

# Procès-Verbaux



# Comité d'Appel

## Chargé des Affaires Courantes

### PROCES-VERBAL N° 2

Réunion du Jeudi 20 Janvier 2022

Présidente Mme Pascale CHOQUET (*Appel AVS ORLY*)

Président M. Régis ETIENNE (*Appel Olympique Paris Espoir*)

Présents : Mme Estelle BATHENAY, M. Bruno FOLTIER

Assiste : Mme Lili FERREIRA

**APPEL D'AVENIR SPORTIF D'ORLY** d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 29/11/2021:

« Lecture de la feuille de match et du courrier du club de **AVENIR SPORTIF ORLY 1** Sur le fait que le match est non joué et que 3 joueurs se présentent sans licence.

La commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE « LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE »

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le club de **AVENIR SPORTIF ORLY 1** ayant refusé de retirer ses joueurs,

La commission :

**Décide MATCH PERDU au club de AVENIR SPORTIF ORLY 1 (0 point, 0 but) (match perdu par forfait n'entrant toutefois pas en ligne pour le décompte des forfaits) et en attribue le GAIN au club de ECOLE PLESSEENNE DE 1 (3 points, 5 buts)**

**Confirme la réception des tests d'AVENIR SPORTIF ORLY 1, dont un est périmé depuis le 04/08/2021 et rappelle que ceux-ci doivent être présentés AVANT la rencontre.»**

**Rencontre : U18- D2/A = AVENIR SPORTIF ORLY 1 / ECOLE PLESSEENNE DE 1 du 21/11/21**

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

**Après audition de :**

**Pour ORLY AVS :**

- M. Emmanuel TRAORE, Capitaine
- M. Nori SIONIS, Educateur

**Pour Ecole Plesséenne de Football :**

- M. Flavio GASPAS, Capitaine,
- M. Bernardo MIGUEL, Educateur

**M. Jean-Pierre MAGGI, représentant de la Commission des Statuts et Règlements.**

Considérant que le Club d'ORLY AVS conteste la décision de la Commission de première instance : match perdu par forfait (*problème de PASS Sanitaires*),

Considérant que le Club d'Orly AVS indique avoir présenté les PASS Sanitaires avant la rencontre et retiré les deux joueurs n'ayant pas de PASS « VALIDE » à la demande du Club de l'Ecole Pléséenne,

Considérant que le club Ecole Pléséenne, quant à lui informe que certains PASS présentés ne correspondaient pas aux jeunes inscrits sur la Feuille de match (*identités non conformes*), et que de ce fait le Club AVS Orly n'avaient pas assez de joueurs pour disputer la rencontre,

Considérant que le Club AVS ORLY indique qu'ils avaient le nombre de joueurs nécessaires pour disputer la rencontre,

Considérant que le représentant de la Commission des Statuts et Règlements informe que la jour de la prise de décision par la Commission les PASS, objet du litige, n'étaient pas en leur possession (arrivés après),

Considérant le désaccord des deux clubs sur la validité des PASS Sanitaires et leur présentation le jour de la rencontre,

Considérant que l'Arbitre de la rencontre du Club de ORLY AVS n'a pas fait de rapport,

Considérant que les deux Clubs auraient dû se référer au PV du Comex du 20 août 2020 (*Annexe 1*) adressé en début de saison à tous les Clubs et diffusé sur le site officiel du District du Val de Marne de Football, qui indique explicitement la définition du «PASS Sanitaire» et les modalités de vérification sur les rencontres,

Considérant que la chronologie logique des événements n'a pas été respectée,

Par ces motifs, et après en avoir délibéré hors la présence de personnes auditionnées,

Jugeant en appel,

**Infirmes la décision de première instance pour dire : MATCH A JOUER avec 3 Arbitres Officiels et un délégué à la charge des deux Clubs,**

*La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du Code du Sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNO5F).*

**APPEL D'OLYMPIQUE PARIS ESPOIR** d'une décision de la Commission des statuts règlements du 29/11/2021:

« Reprise du dossier.

Audition des personnes convoquées.

Considérant que l'arbitre central bénévole de la rencontre indique à la commission que le changement de l'arbitre assistant du club de **BRY FC 1** est dû à sa blessure.

Considérant que l'article 128 du RSG de la FFF précise que :

**Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits sont retenues jusqu'à preuve contraire.**

**En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.»**

**Rencontre : SENIORS – D3 /B = BRY FC 1 / O. PARIS ESPOIR 1 Du 07/11/2021**

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

**Après audition de :**

**Pour OLYMPIQUE PARIS ESPOIR :**

- M Yunus YALDIR, Président

**Pour BRY FC :**

- M. Franck ROULON, Président

**M. Jean-Pierre MAGGI, représentant de la Commission des Statuts et Règlements.**

Considérant que le Club OLYMPIQUE PARIS ESPOIR conteste la décision de la Commission de première instance ayant confirmé le résultat acquis sur le terrain,

Considérant que le Président de Paris Olympique Espoir, M. Yunus YALDIR ne comprend pas le changement de l'Arbitre Assistant sur blessure alors que rien n'est inscrit sur la feuille de match,

Considérant que le Président de BRY FC, M. Franck ROULON confirme la blessure de l'Assistant et que celui-ci a bien été remplacé,

Considérant que le représentant de la Commission des Statuts et Règlements précise que lors de l'audition en 1<sup>ère</sup> instance, l'Arbitre Central Bénévole a confirmé la blessure de l'Assistant d'où un remplacement,

Considérant que les deux Clubs corroborent sur le fait, que malgré ce changement d'Arbitre Assistant, la rencontre s'est très bien déroulée,

Considérant que pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits sont retenues jusqu'à preuve contraire.

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence de personnes auditionnées,

Jugeant en appel,

**Confirme la décision de 1<sup>ère</sup> instance**

**Le Comité rappelle aux deux Clubs :**

*\* Que tous les faits d'une rencontre, quels qu'ils soient, doivent être inscrits sur la feuille de match et si tel n'en est pas le cas, ils ont obligations de faire un rapport.*

*La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du Code du Sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).*



## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

### REUNION DU MARDI 25 JANVIER 2022

**Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT**

#### APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Conformément à l'Article 6 du Règlement Intérieur et après étude des conclusions des membres, la section procède à l'application du Règlement Intérieur pour les arbitres suivants.

La CDA organise chaque saison un test physique. Chaque Arbitre Départemental ou Arbitre Assistant Départemental en titre est tenu de se présenter à la convocation afin de passer son test physique.

En cas d'absence à la première convocation, l'Arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la CDA. En l'absence de régularisation de sa situation, l'Arbitre ne peut plus prétendre à être désigné sur une compétition officielle.

Les arbitres suivants ne se sont pas présentés ou n'ont pas validé leur test physique à l'issue des épreuves alors qu'ils étaient régulièrement convoqués :

Catégorie	NOM	Prénom
D1	OUALI	YOUSSEF
AAD1	CHEYROUZE	PHILIPPE
AAD1	RAMANANTOANINA	HASINIAINA
D3	LECOQ	HERVE
D3	LYOTHIER	JULES
D4	JUPITER	JOHAN
D4	SEBAMALAI	CHARLES
D4	SOGGIA	ANDREA
JAD	GOUALA	LOGAN
JAD	DETHY	ANAIS
JAD	IPOUMB	JEANNE INES

Conformément au Règlement Intérieur :

- Les arbitres susnommés ne seront pas désignés jusqu'à la fin de la saison 2021/2022.
- Les arbitres susnommés seront automatiquement rétrogradés en fin de saison



Enfin, la CDA rappelle qu'ils ne pourront officier lors la saison prochaine 2022/2023 dès lors qu'ils auront effectué et réussi leur test physique.

**La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District**

Après un tour de table, la séance est levée à 20h00.

### **PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION**

Le Secrétaire de séance  
Michel Abed

Le Président  
José DIAS

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 25 Janvier 2022

**Président** : M. COMBAL

**Présents** : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, SAMBA, ARNAUD, THOUVENET.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel à tous les clubs

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.**

**Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.**

### **Rappel Article 23.6 du RSG du District**

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### **Rappel Article 10.3 du RSG du District**

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### **Rappel Article 5 du RSG du District**

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### **Rappel : Extrait Annexe Financier du District**

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :  
**Amende 100.00 euros**

**PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021**

**Avis de fermetures :**

-18 AVRIL 2022

-1<sup>er</sup> & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

*La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.*

**DEPARTEMENTALE « SENIORS »**

**CHAMPIONNAT SENIORS**

**23389003- CACHAN ASC CO / ES VITRY Séniors D1 du 16/01/2022**

Courriel de Cachan CO du 21/01/22 (**Terrain suspendu**- Pas de terrain à la date proposée).

*Exceptionnellement, la commission donne son accord et fixe la rencontre au 17/04/22.(Accords des deux clubs Via Foot club)*

**23289031- CACHAN ASCO / SUCY FC Séniors D1 du 27/03/2022**

Courriel de l'équipe de Cachan du 24/01/22 (**Terrain suspendu**).

*La commission ne peut donner son accord pour inverser la rencontre et demande au CO Cachan de proposer un terrain de repli classé T5 sur le territoire du Val de Marne ou même limitrophe au 94 et même à une autre date en accord avec le club adverse.*

En avertir la Commission.

**23289021- CACHAN ASCO / US LUSITANOS Séniors D1 du 13/03/2022**

Courriel de l'équipe de Cachan du 24/01/22 (**Terrain suspendu**).

*La commission ne peut donner son accord pour inverser la rencontre et demande au CO Cachan de proposer un terrain de repli classé T5 sur le territoire du Val de Marne ou même limitrophe au 94) même à une autre date en accord avec le club adverse.*

En avertir la Commission.

**COUPE VDM SENIORS**

**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS**

**Seniors et Amitié :**

**1/8<sup>ème</sup> Finale**

**¼ Finale**

**½ Finale**

**Finale**

**Dates des Rencontres**

06 Mars 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

11et 12 Juin 2022

**Dates des tirages**

08 Février 2022

A définir

A définir

**24236794- MAISONS ALFORT FC 1 / ALFORTVILLE US 1 Séniors du 09/01/2022**

Dossier en retour des Statuts et Règlements

*La commission prend note, MAISONS ALFORT FC 1 qualifiée pour la suite de l'épreuve.*

## CHAMPIONNAT CDM

### **23839076- SS NOISEAU / ARCUEIL CO Séniors CDM D2 du 23/01/2022**

Courriel de Arcueil CO du 21/01/22.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe de ARCUEIL CO*

### **23459113- SUPREMES BELIER 5 / CACHAN ASCO Séniors CDM D1 du 23/01/2022**

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de CACHAN ASCO*

## COUPE CDM

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

<b>CDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
cadrage	20 Février 2022	01 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### **23454062- ENT.SANTENY MANDRES 12/PORTUGAIS VITRY UA 11 Anciens D3.A du 16/01/2022**

Courriel de l'équipe de Santeny Mandres du 14/01/22 (Reprise du dossier, 2 matchs en même temps).

*La commission fixe la rencontre au 06/02/22. Prévenir vos adversaires.*

### **23454154- GENTILLY AC 11 / VILLEJUIF E.BENFICA 11 Anciens D3.B du 16/01/2022**

Reprise du dossier (Commission du 18/01/22) et Courrier de Villejuif US Benfica du 25/01/22.

*Exceptionnellement, la Commission donne un délai supplémentaire d'une semaine pour obtenir les 4 cas positifs, sous peine de match perdu au club de Villejuif Benfica.*

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

<b>Anciens :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT + 45 ANS

**23824820- THIAIS FC 12 / ST MAUR LUSITANOS 11 Anciens + 45 B du 16/01/2022**

Lecture de la feuille de match .

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de ST MAUR LUSITANOS 11*

## COUPE + 45 ANS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

<b>+ 45 Ans :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8 Finale</i>	<i>A définir</i>	
<i>¼ Finale</i>	<i>A définir</i>	
<i>½ Finale</i>	<b>26 Mai 2022</b>	<i>03 Mai 2022</i>
<i>Finale</i>	<b>12 Juin 2022</b>	

## CHAMPIONNAT + 55 ANS

**Les Calendriers de la phase 2 sont à retrouver sur le site internet rubrique « Compétitions » à compter du 1<sup>er</sup> Février 2022.**

## COUPE VDM ENTREPRISE

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

<b>Seniors et Amitié :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<b>1/8<sup>ème</sup> Finale</b>	05 Mars 2022	25 janvier 2022
<b>¼ Finale</b>	16 Avril 2022	22 mars 2022
<b>½ Finale</b>	26 Mai 2022	3 mai 2022
<b>Finale</b>	11et 12 Juin 2022	

**Suite de la qualification de APSAP Emile Roux en coupe de France,**

*La commission retire cette équipe de la coupe du val de marne*

## CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS

**24050341- CHAMPIGNY FC 94 / VILLENEUVE ABLON US 2 Séniors Féminines D1 du 22/01/2022**

Courriel de l'équipe de Villeneuve Ablon du 21/01/22.

*La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe Villeneuve Ablon US 2.*

**24050343- FRESNES AAS / LUSITANOS US U13 Séniors Féminines D1 du 22/01/2022**

Courriel du club de Lusitanos US du 21/01/22 (***Demande de report pour cas de COVID+).Vérifiés.***

*La Commission reporte la rencontre au 05/03/22. Prévenir vos adversaires.*

## COUPE FEMININES

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES

**Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage VDM SENIORS qui aura lieu le 19 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

**Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage VDM U15 qui aura lieu le 19 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la demande des clubs.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

## DEPARTEMENTALE JEUNES

### Coupe VDM U20

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

<b>U20 DISTRICT :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

### CHAMPIONNAT U18

#### **23451248-HAY LES ROSES CA 1 / SUCY FC 1 U18 D2.A du 03/04/22**

Courriels et accords des 2 clubs du 24/01/22 (via footclub).

*La commission donne son accord et fixe la rencontre au 13/02/22.*

#### **23451315- VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC 1 U18 D2.B du 16/01/22**

Reprise du dossier.

*La commission fixe la rencontre au 13/02/22. Prévenir vos adversaires.*

#### **23451208-AVENIR SPORTIF ORLY / ECOLE PLESSEENNE U18 D2.A du 21/11/21**

Dossier en retour du Comité d'Appel Affaires Courantes du 20/01/22.

*La Commission fixe la rencontre au 13/02/22 sur les installations d'ORLY AS avec 3 arbitres officiels et un délégué désigné pour ce match à la charge des 2 clubs.*

## Coupe VDM U18

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

<b>U18 VDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

**Désignation des matchs comptant pour les 1/8 -ème de finale VDM U18 qui aura lieu le 20 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

## CHAMPIONNAT U16

### **23452424- LUSITANOS US 1 / VITRY CA 1 U16. D1 du 16/01/22**

Reprise du dossier (PV Commission du 18/01/22)- **Attestations valides acceptées et vérifiées.**  
**La commission fixe la rencontre au 13/02/22. Prévenir vos adversaires.**

### **23824425- VITRY ES 3 / CHOISY LE ROI AS 4 U16. D4.B du 16/01/22**

Lecture de la feuille de match.

**La commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de Choisy le roi AS 4.**

### **23824302- CRETEIL LUSITANOS US 5 / ORMESSON US 2 U16. D4.A du 23/01/22**

Lecture de la feuille de match.

**La commission convoque pour sa réunion du 08/02/22 à 18H00 :**

-Le dirigeant et l'éducateur de chaque club

-L'arbitre de la rencontre

**Présence obligatoire muni de leur licence et du pass vaccinal.**

## Coupe VDM U16

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 VDM

<b>U16 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

<b>U16 DISTRICT :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT U14

### 23452661- VITRY 94.2 CA / CACHAN ASCO 1 U14. D2.A du 22/01/22

Courrier de Vitry 2 CA du 21/01/22. (Demande de report)- **Attestations valides acceptées et vérifiées.**

**La commission fixe la rencontre au 26/02/22. Prévenir vos adversaires.**

## Coupe VDM U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

<b>U14 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

<b>U14 « DISTRICT » :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT FEMININ JEUNES

### 24297449- VILLENEUVE AFC / LE PERREUX AS U15 Féminines du 22/01/2022

Courriel de l'équipe de Villeneuve AFC du 24/01/22 (Demande report pour cas de COVID).

**S'agissant d'un critérium visant à favoriser la pratique des jeunes féminines, la commission reporte la rencontre au 26/03/22.**

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 25 Janvier 2022

**Président** : M. COMBAL

**Présents** : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, SAMBA, ARNAUD, THOUVENET.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### Rappel à tous les clubs

**Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.**

**Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.**

### **Rappel Article 23.6 du RSG du District**

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### **Rappel Article 10.3 du RSG du District**

*« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »*

### **Rappel Article 5 du RSG du District**

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### **Rappel : Extrait Annexe Financier du District**

**- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :  
Amende 100.00 euros**

**PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021**

**Avis de fermetures :**

-18 AVRIL 2022

-1<sup>er</sup> & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

*La commission demande aux clubs qui sont susceptibles de jouer au Tremblay à ces dates de bien vouloir prévenir le secrétariat du District pour tout report ou changement de terrain (avant 12 h le vendredi) Si non match perdu.*

**DEPARTEMENTALE « SENIORS »**

**CHAMPIONNAT SENIORS**

**23389003- CACHAN ASC CO / ES VITRY Séniors D1 du 16/01/2022**

Courriel de Cachan CO du 21/01/22 (**Terrain suspendu**- Pas de terrain à la date proposée).

*Exceptionnellement, la commission donne son accord et fixe la rencontre au 17/04/22.(Accords des deux clubs Via Foot club)*

**23289031- CACHAN ASCO / SUCY FC Séniors D1 du 27/03/2022**

Courriel de l'équipe de Cachan du 24/01/22 (**Terrain suspendu**).

*La commission ne peut donner son accord pour inverser la rencontre et demande au CO Cachan de proposer un terrain de repli classé T5 sur le territoire du Val de Marne ou même limitrophe au 94 et même à une autre date en accord avec le club adverse.*

En avertir la Commission.

**23289021- CACHAN ASCO / US LUSITANOS Séniors D1 du 13/03/2022**

Courriel de l'équipe de Cachan du 24/01/22 (**Terrain suspendu**).

*La commission ne peut donner son accord pour inverser la rencontre et demande au CO Cachan de proposer un terrain de repli classé T5 sur le territoire du Val de Marne ou même limitrophe au 94) même à une autre date en accord avec le club adverse.*

En avertir la Commission.

**COUPE VDM SENIORS**

**CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM SENIORS**

**Seniors et Amitié :**

**1/8<sup>ème</sup> Finale**

**¼ Finale**

**½ Finale**

**Finale**

**Dates des Rencontres**

06 Mars 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

11et 12 Juin 2022

**Dates des tirages**

08 Février 2022

A définir

A définir

**24236794- MAISONS ALFORT FC 1 / ALFORTVILLE US 1 Séniors du 09/01/2022**

Dossier en retour des Statuts et Règlements

*La commission prend note, MAISONS ALFORT FC 1 qualifiée pour la suite de l'épreuve.*

## CHAMPIONNAT CDM

### 23839076- SS NOISEAU / ARCUEIL CO Séniors CDM D2 du 23/01/2022

Courriel de Arcueil CO du 21/01/22.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de l'équipe de ARCUEIL CO*

### 23459113- SUPREMES BELIER 5 / CACHAN ASCO Séniors CDM D1 du 23/01/2022

Lecture de la feuille de match.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de CACHAN ASCO*

## COUPE CDM

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE CDM

<b>CDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
cadrage	20 Février 2022	01 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	22 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT ANCIENS

### 23454062- ENT.SANTENY MANDRES 12/PORTUGAIS VITRY UA 11 Anciens D3.A du 16/01/2022

Courriel de l'équipe de Santeny Mandres du 14/01/22 (Reprise du dossier, 2 matchs en même temps).

*La commission fixe la rencontre au 06/02/22. Prévenir vos adversaires.*

### 23454154- GENTILLY AC 11 / VILLEJUIF E.BENFICA 11 Anciens D3.B du 16/01/2022

Reprise du dossier (Commission du 18/01/22) et Courrier de Villejuif US Benfica du 25/01/22.

*Exceptionnellement, la Commission donne un délai supplémentaire d'une semaine pour obtenir les 4 cas positifs, sous peine de match perdu au club de Villejuif Benfica.*

## COUPE ANCIENS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE ANCIENS

<b>Anciens :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT + 45 ANS

**23824820- THIAIS FC 12 / ST MAUR LUSITANOS 11 Anciens + 45 B du 16/01/2022**

Lecture de la feuille de match .

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de ST MAUR LUSITANOS 11*

## COUPE + 45 ANS

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE « + 45 Ans »

<b>+ 45 Ans :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<i>1/8 Finale</i>	<i>A définir</i>	
<i>¼ Finale</i>	<i>A définir</i>	
<i>½ Finale</i>	<b>26 Mai 2022</b>	<i>03 Mai 2022</i>
<i>Finale</i>	<b>12 Juin 2022</b>	

## CHAMPIONNAT + 55 ANS

Les Calendriers de la phase 2 sont à retrouver sur le site internet rubrique « Compétitions » à compter du 1<sup>er</sup> Février 2022.

## COUPE VDM ENTREPRISE

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

<b>Seniors et Amitié :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<b>1/8<sup>ème</sup> Finale</b>	05 Mars 2022	25 janvier 2022
<b>¼ Finale</b>	16 Avril 2022	22 mars 2022
<b>½ Finale</b>	26 Mai 2022	3 mai 2022
<b>Finale</b>	11et 12 Juin 2022	

**Suite de la qualification de APSAP Emile Roux en coupe de France,**

*La commission retire cette équipe de la coupe du val de marne*

## CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS

**24050341- CHAMPIGNY FC 94 / VILLENEUVE ABLON US 2 Séniors Féminines D1 du 22/01/2022**

Courriel de l'équipe de Villeneuve Ablon du 21/01/22.

*La commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait avisé de l'équipe Villeneuve Ablon US 2.*

**24050343- FRESNES AAS / LUSITANOS US U13 Séniors Féminines D1 du 22/01/2022**

Courriel du club de Lusitanos US du 21/01/22 (***Demande de report pour cas de COVID+).Vérifiés.***

*La Commission reporte la rencontre au 05/03/22. Prévenir vos adversaires.*

## COUPE FEMININES

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE FEMININES

**Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage VDM SENIORS qui aura lieu le 19 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

**Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage VDM U15 qui aura lieu le 19 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la demande des clubs.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

## DEPARTEMENTALE JEUNES

### Coupe VDM U20

#### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U20

<b>U20 DISTRICT :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

### CHAMPIONNAT U18

#### **23451248-HAY LES ROSES CA 1 / SUCY FC 1 U18 D2.A du 03/04/22**

Courriels et accords des 2 clubs du 24/01/22 (via footclub).

*La commission donne son accord et fixe la rencontre au 13/02/22.*

#### **23451315- VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC 1 U18 D2.B du 16/01/22**

Reprise du dossier.

*La commission fixe la rencontre au 13/02/22. Prévenir vos adversaires.*

#### **23451208-AVENIR SPORTIF ORLY / ECOLE PLESSEENNE U18 D2.A du 21/11/21**

Dossier en retour du Comité d'Appel Affaires Courantes du 20/01/22.

*La Commission fixe la rencontre au 13/02/22 sur les installations d'ORLY AS avec 3 arbitres officiels et un délégué désigné pour ce match à la charge des 2 clubs.*

## Coupe VDM U18

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE VDM U18

<b>U18 VDM :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

**Désignation des matchs comptant pour les 1/8 -ème de finale VDM U18 qui aura lieu le 20 février 2022 sur le terrain du premier nommé.**

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

**VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub**

## CHAMPIONNAT U16

### **23452424- LUSITANOS US 1 / VITRY CA 1 U16. D1 du 16/01/22**

Reprise du dossier (PV Commission du 18/01/22)- **Attestations valides acceptées et vérifiées.**  
**La commission fixe la rencontre au 13/02/22. Prévenir vos adversaires.**

### **23824425- VITRY ES 3 / CHOISY LE ROI AS 4 U16. D4.B du 16/01/22**

Lecture de la feuille de match.

**La commission enregistre le 2ème forfait de l'équipe de Choisy le roi AS 4.**

### **23824302- CRETEIL LUSITANOS US 5 / ORMESSON US 2 U16. D4.A du 23/01/22**

Lecture de la feuille de match.

**La commission convoque pour sa réunion du 08/02/22 à 18H00 :**

-Le dirigeant et l'éducateur de chaque club

-L'arbitre de la rencontre

**Présence obligatoire muni de leur licence et du pass vaccinal.**

## Coupe VDM U16

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 VDM

<b>U16 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U16 DISTRICT

<b>U16 DISTRICT :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT U14

### 23452661- VITRY 94.2 CA / CACHAN ASCO 1 U14. D2.A du 22/01/22

Courrier de Vitry 2 CA du 21/01/22. (Demande de report)- **Attestations valides acceptées et vérifiées.**

**La commission fixe la rencontre au 26/02/22. Prévenir vos adversaires.**

## Coupe VDM U14

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 VDM

<b>U14 VDM et AMITIE</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 <sup>ème</sup> Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

### CALENDRIER PREVISIONNEL COUPE U14 DISTRICT

<b>U14 « DISTRICT » :</b>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

## CHAMPIONNAT FEMININ JEUNES

### 24297449- VILLENEUVE AFC / LE PERREUX AS U15 Féminines du 22/01/2022

Courriel de l'équipe de Villeneuve AFC du 24/01/22 (Demande report pour cas de COVID).

**S'agissant d'un critérium visant à favoriser la pratique des jeunes féminines, la commission reporte la rencontre au 26/03/22.**

# COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

## REUNION DU LUNDI 24 JANVIER 2022

**Président** : M. AMSELLEM Emile,

**Membres** : Mmes NAZICAL Marie-Ange, et MM. GLAUDE Gérard GRESSIEN Georges, GOURDOU Jean-Philippe, NOYON Joël,

**Assistent** : Driss TAFINNE, Patrick DARDENNES,

**Absents excusés** : Mmes RANSOU Virginie et GUILIANI Patricia, et MM. LEBERRE Jean-Claude, FETOUS Lakhdar, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice, MOUSTAMID Abdou.

## AVIS AUX CLUBS

### UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.

En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

### RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

### Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

### Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), ou à la [tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr)

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par

Courrier postal au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : [Driss 01.55.96.11.43](tel:01.55.96.11.43) ou Hédi : 01.55.96.11.42

### Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de ..... Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... pour info : la Technique Monsieur...

## ADMINISTRATIF

### U 11

**SUCY F.C. / BRY F.C. U11-5 ABCD du 17/01/2022**

**Courrier de SUCY F.C. du 17/01/2022 :**

*Courrier tardif.*

**Audition de M. DIAGORAZA (NOGENT S/MARNE F.C.) et M. COURTIN Kevin (VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL CHEMINOTS) en U11 G4 match du 20/11/21 suite à la convocation du 24/01/2022 :**

*La commission a rappelé aux deux éducateurs les règles d'utilisation de la F.M.I et des feuilles de la rencontre.*

*La Commission maintient les amendes des deux clubs.*

**VITRY E.S. / FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. U11-5 ABCD du 20/01/2022**

**Courrier de VITRY E.S. du 20/01/2022 :**

*Pris note du changement de date.*

### U 13

**BRY F.C./ THIAIS F.C. U13-7 ABCD du 20/01/2022**

**Courrier de BRY F.C. du 20/01/2022 :**

*Prit note de l'indisponibilité du terrain.*

***Les rencontres sont neutralisées.***

**BOISSY F.C./ RUNGIS U.S. U13-1 ABCD du 22/01/2022**

**Courrier de RUNGIS U.S. du 19/01/2022 :**

*Pris note des problèmes de la COVID.*

***Les rencontres sont neutralisées.***

**ST MANDE F.C./ARCUEIL C.O. MUNICIPAL U13-4 ABC du 22/01/2022**

**Courrier de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 20/01/2022 :**

*Pris note des problèmes de la COVID.*

***Les rencontres sont neutralisées.***

## ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.)	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.),	30,00 €
Disqualification Festival U13,	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13,	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J.et LEVY J.),	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot,	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence,	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu,	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence,	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu,	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante,	4,00 € / licence
1er forfait - U11 /U13,	6,00 € / équipe
2ème forfait - U11 / U13,	8,00 € / équipe
3ème forfait - U11 / U13,	10,00 € / équipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue,	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue ?	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...),	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour,	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour,	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour,	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour,	60,00 €
Disqualification Challenge Régional – Finale,	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional – Finale,	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.),	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J. ),	15,00 €
<b>Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I).</b>	<b>50 € / équipe</b>

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 24/01/2022

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES, GUERCHOUN

## La Commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

## TOURNOIS

Catégorie : U9 en SALLE  
Club : ASSOCIATION SPORTIVE DE VAL DE FONTENAY  
Date : 27/02/2022  
Adresse : Stade Pierre de Coubertin  
225 rue de la Fontaine  
94120 FONTENAY SOUS BOIS

## La commission :

*-Prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi du 27/02/2022*

*-NE DONNE PAS SON ACCORD car selon l'article 25.4 du RSG du District du VDM les tournois U8 et U9 sont INTERDITS.*

## JEUNES

### U16 – D3 / C – ECOLE PLESSEENNE 1 / CHOISY LE ROI AS 2 du 16/01/2022

Réserve du club de ECOLE PLESSEENNE 1

Sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de CHOISY LE ROI AS 2 susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort

Considérant, après vérification, qu'aucune réserve n'a été déposée sur la feuille de match informatisée, transforme la réserve en réclamation.

Considérant, après vérification, qu'aucun des joueurs du club de CHOISY LE ROI AS 2 figurant sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club qui ne jouaient pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 09/01/2022 au titre de la Coupe VDM entre CHOISY LE ROI AS 1 et JOINVILLE RC 1

*La commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de CHOISY LE ROI AS 2 rejette la réclamation comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

# SENIORS

## SENIORS – COUPE VDM = MAISONS ALFORT FC 1 / ALFORTVILLE US 1 du 09/01/2022

Demande d'évocation du club de **MAISONS ALFORT FC 1**  
par lettre du 10/01/2022 sur la participation et la qualification des joueurs

**BAABOURA Sami**

**MOUELLE II Henri**

du club de **ALFORTVILLE US 1** susceptibles d'être suspendus,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.  
Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **ALFORTVILLE US 1** informé le 17/01/2022 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que les joueurs mis en cause ont été sanctionnés par la commission de discipline réunie le 21/12/2021 de 1 match ferme de suspension suite à comportement lors de la rencontre de championnat disputée le 19/12/2021 contre **LILAS FC 2** avec l'équipe **SENIORS 1 ALFORTVILLE US 1**.

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 27/12/2021 a été publiée dans FOOT 2000 le 24/12/2021, et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant que les suspensions des joueurs en cause, ne pouvaient donc être purgées que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe SENIORS 1 ALFORTVILLE US 1**

Considérant que les joueurs mis en cause n'ont pas purgé leurs sanctions en participant le 09/01/2022 à la **rencontre de championnat opposant l'équipe SENIORS 1 ALFORTVILLE US 1 à MAISONS ALFORT FC 1**

Considérant qu'ils ne pouvaient donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **SENIORS 1 ALFORTVILLE US 1 à MAISONS ALFORT FC 1 puisqu'ils étaient encore en état de suspension.**

En conséquence, la commission dit que les joueurs

**BAABOURA Sami**

**MOUELLE II Henri**

du club de **ALFORTVILLE US 1** n'étaient pas qualifiés pour prendre part à la rencontre en rubrique.

*Décide match perdu par pénalité au club d'ALFORTVILLE US 1  
pour en attribuer le gain au club de MAISONS ALFORT FC 1  
lequel est donc qualifié pour la suite de la compétition.*

Débit : ALFORTVILLE US 1 50,00€

Crédit : MAISONS ALFORT FC 1 43,50€

*De plus, la commission inflige une amende de 50,00€ X 2 soit : 100 euros au club d'ALFORTVILLE US 1 pour avoir inscrit 2 joueurs suspendus sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du 31/01/2022 aux joueurs*

**BAABOURA Sami**

**MOUELLE II Henri**

pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'ils étaient en état de suspension.

*La commission transmet le dossier à la commission des coupes pour la suite de la compétition.*

## **SENIORS – D3/A = CHEVILLY LARUE ELAN 2 / ORMESSON US 2 du 05/12/2021**

**Demande d'évocation du club de ORMESSON US 2 sur la participation du joueur**

**SIMAGA Adama du club de CHEVILLY LARUE ELAN 2, susceptible d'être suspendu.**

### **Reprise du dossier**

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour le dire recevable en la forme,  
Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,  
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **CHEVILLY ELAN 2**  
informé le **18/12/2021**

de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du  
**17/01/2022**

Considérant que le joueur **SIGAMA Adama** du club de **CHEVILLY ELAN 2**  
a été sanctionné, le 23/11/2021, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension (automatique  
suffisant), sanction applicable à compter du 22/11/2021,

Considérant que le club de **CHEVILLY ELAN 2** informé le 18/12/2021 de la demande d'évocation, a formulé ses  
observations par télécopie, fax, courriel ou courrier, dans les délais impartis,

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :

«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour  
récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle  
suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est  
automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au  
sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant, après vérification des feuilles de matches des rencontres officielles disputées par les EQUIPES  
SENIORS évoluant en D3 /A entre le 22/11/2021 (date d'effet de la sanction) et le 09/12/2021 (date de la  
rencontre en rubrique), il s'avère que le joueur **SIGAMA Adama**  
a purgé son match ferme de suspension en ne figurant pas dans les équipes SENIORS alignées par son club le  
**28/12/2021** ayant opposé au KRELIN BICETRE CSA 1

Par ces motifs, dit que le joueur **SIGAMA Adama** n'était pas en état de suspension le 05/12/2021, date de la  
rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

*Rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.*

## **ANCIENS**

## **ANCIENS – D2 /A = ST MANDE / ENT SANTENY MANDRES du 16/01/2022**

**Demande d'évocation du club de ENT SANTENY MANDRES sur le déroulement de la rencontre et sur  
l'expulsion de deux joueurs.**

La commission prend connaissance de la demande d'évocation du club de **ENT SANTENY MANDRES**  
Jugeant en premier ressort,

*La commission dit cette demande d'évocation irrecevable car cette dernière ne rentre pas dans le domaine des  
demandes d'évocation (joueurs suspendus, licences obtenues indûment, participation de joueurs non inscrits  
sur la feuille de match...) (article 30.1 du RSG du District du VDM).*

**CDM – D2 = VILLIERS ES 5 / NUEVE UNO 6 du 24/02/2022**

La Commission prend connaissance de la réserve du club de **VILLIERS ES 5**.

Sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de **NUEVE UNO 6**

Au motif qu'ils n'ont pas pu faire le contrôle de licences AVANT la rencontre.

Par ailleurs, un contrôle de licences APRES-MATCH semble démontrer que certains joueurs ayant participé à la rencontre ne seraient pas ceux indiqués sur la feuille de match et que les joueurs n'ont pas voulu présenter une pièce d'identité.

En conséquence, **la commission convoque pour sa réunion du 31/01/22 à 18 heures :**

-L'arbitre bénévole de la rencontre

-Les capitaines des deux équipes

Toutes ces personnes doivent être munies de leurs licences.

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINE DE SANCTION.

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

## REUNION DU 27 JANVIER 2022

### **RAPPEL :**

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

**2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans**

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

### **Avis aux CLUBS !**

**Les matchs remis seront REPORTES à nouvelle date par la  
Commission d'Organisation des Compétitions**

## **FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS**

SENIORS D3.A :	<b>VALENTON CS (1)</b>
SENIORS D4.A :	<b>BOSS TON FOOT (1)</b>
SENIORS D4.B :	<b>VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)</b>
U18 D3.A :	<b>BOISSY FC</b>
U18 D3.B :	<b>SFC CHENNEVIERES (1)</b> <b>ST MAUR VGA US (3)</b> <b>LIMEIL BREVANNES AJ (2)</b> <b>SANTENY SL (1)</b>
U16 D3.A :	<b>ALFORTVILLE US (2)</b>
U16 D4.A :	<b>ALFORTVILLE FC (1)</b>
U16 D4.B :	<b>LIMEIL BREVANNES AJ (2)</b> <b>VILLENEUVE ABLON US</b> <b>CHEVILLY LARUE</b> <b>ALFORTVILLE FC (2)</b> <b>VILLECRESNES US (2)</b>
U14 D3.B :	<b>ALFORTVILLE US (2)</b>
U14 D4.A :	<b>CHENNEVIERES SFC (1)</b> <b>ARCUEIL COSM (2)</b>
U14 D4.B :	<b>ASOMBA (1)</b>
U14 D4.D :	<b>CHOISY AS (4)</b> <b>ALFORTVILLE FC (1)</b>
CDM D2 :	<b>LIMEIL BREVANNES AJ (5)</b> <b>NUEVO UNO (2)</b>
Anciens D3 :	<b>TREMBLAY AJ (11)</b>

## MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

### Anciens D2 :

- VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC du 16/01/2022
- NOGENT FC / VILLIERS ES du 23/01/2022

### Anciens D4 :

- ST MANDE FC 12 / VALENTON FA du 19/12/21

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

### **Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :**

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

### **1<sup>er</sup> Appel de feuilles de matchs manquantes :**

#### Seniors D2.B :

- ALFORTVILLE US (1) / VILLEJUIF US (2) du 23/01/22

#### Seniors D4.B :

- AS ZENAGA / VILLECRESNES US 2 du 23/01/22

#### Anciens D3 :

- GENTILLY AC / VILLEJUIF BENFICA du 16/01/22

#### U16 D2.A :

- LUSITANOS US / ST MAUR VGA US du 23/01/22

#### U16 D4.A :

- CRETEIL LUSITANOS US / ORMESSON US 2 du 23/01/22

#### U16 D4.B :

- CHOISY LE ROI AS 4 / VILLENEUVE AFC 2 du 23/01/22

# ANNEXES

# AMENDES

<b>Club :</b>	<b>500651</b>	<b>BOISSY F.C.</b>						
Dossier :	19901524	du	26/01/2022	Anciens + 55ans (94)/ Phase 1	Poule A	23840062	23/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	25/01/2022			9,50€

<b>Club :</b>	<b>510665</b>	<b>CHAMPIGNY F.C. 94</b>						
Dossier :	19900875	du	25/01/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule C	23822463	22/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	92			Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92			Amende : Feuille De Match Irreguliere	25/01/2022			9,50€

<b>Club :</b>	<b>516843</b>	<b>CHEVILLY LA RUE ELAN</b>						
Dossier :	19887653	du	21/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule A	23824752	16/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	25/01/2022	25/01/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>500031</b>	<b>CHOISY LE ROI A.S.</b>						
Dossier :	19901607	du	26/01/2022	U16 D4 (94)/ Phase Unique	Poule B	23824425	16/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	95			2eme Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	95			Amende : 2eme Forfait	25/01/2022	25/01/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>500752</b>	<b>CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.</b>						
Dossier :	19901604	du	26/01/2022	Cdm D1 (94)/ Phase Unique	Poule U	23459113	23/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94			1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94			Amende : 1er Forfait	25/01/2022	25/01/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>546194</b>	<b>DECLIC CHOISY LE ROI</b>						
Dossier :	19887651	du	21/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824815	16/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	91			Feuille En Retard	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91			Amende : Feuille En Retard	25/01/2022	25/01/2022		9,50€

<b>Club :</b>	<b>551254</b>	<b>LIMEIL BREVANNES A.J.</b>						
Dossier :	19900872	du	25/01/2022	Seniors D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23403742	23/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	92			Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92			Amende : Feuille De Match Irreguliere	25/01/2022			9,50€

<b>Club :</b>	<b>526258</b>	<b>LUSITANOS ST MAUR U.S.</b>						
Dossier :	19900831	du	25/01/2022	U14 D4 (94)/ Phase Unique	Poule D	23822537	20/11/2021	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	90			Non envoi de la feuille de match après 2 réclamations	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	90			non envoi de la feuille de match après 2 récl.	18/01/2022	18/01/2022		53,00€

Dossier :	19901605	du	26/01/2022	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1	Poule B	23824820	16/01/2022	
Personne :					C.D - DISCIPLINE			
Motif :	94			1er Forfait	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94			Amende : 1er Forfait	25/01/2022	25/01/2022		40,00€

<b>Club :</b>	<b>542396</b>	<b>ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.</b>						
Dossier :	19901861	du	27/01/2022	Seniors D2 (94)/ Phase Unique	Poule A	23734971	16/01/2022	
Personne :				C.D - DISCIPLINE				
Motif :	91		Feuille En Retard		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91		Amende : Feuille En Retard		01/02/2022	01/02/2022		9,50€
							Total Général :	230,00€